

Image not found or type unknown



Demande d'information sur les dates d'un compromis

Par **vincent666**, le **21/05/2010** à **17:04**

Bonjour,
Nous avons signé un compromis de vente en date du 20/05/2010, auquel nous avons mis la date du 20/05/2010 et notre signature.
Nous n'avons pas eu les diagnostics car il n'ont pas été encore réalisés.
Quel date sera utilisé comme points de départ du délais de rétractation rdes 7 jours :
La date du compromis : 25/05/2010
La date de reception du la lettre recommandé avec les diagnostics établit.
Faut t'il que la date des diagnostics soit obligatoirement antérieure a la daternde signature du compromis de vente.
Merci d'avance pour votre reponse,
Bonne journée,
Vincent